

Accueil de loisirs

CENTRE-SOCIAL DE MONTBRISON

Règlement de fonctionnement

Introduction :

L'Accueil Collectif de Mineurs du Centre Social de Montbrison est ouvert aux enfants de 3 à 11 ans (à partir de 3 ans révolus), les mercredis (où nous accueillons entre 30 et 40 enfants) et pendant les vacances scolaires (où nous accueillons entre 60 et 120 enfants).

En complément de ce règlement intérieur, nous avons travaillé ensemble (responsables de l'Accueil Collectif de Mineurs et animateurs) sur la création d'un projet pédagogique en se souciant des intentions du centre social et sur la notion d'éducation populaire. Ce projet pédagogique est consultable sur notre site internet ou sur place auprès de l'équipe.

Notre exigence dans la construction des plannings d'activités et dans la constitution de l'équipe d'animateurs sont des priorités pour un meilleur accueil des enfants et de leurs familles.

1. Les périodes d'ouverture

L'accueil de loisirs du Centre Social de Montbrison est ouvert toute l'année aux périodes suivantes :

Période	Amplitude d'ouverture
Mercredis Vacances d'Octobre Vacances de Décembre Vacances de Février Vacances d'Avril Grandes Vacances	Un accueil de bonne heure peut être demandé entre 7h30 et 8h30. Les horaires de départ et d'arrivée sont les suivant : Matin : 8h30-9h00 Midi : 11h30-12h15 Après-Midi : 13h30-14h00 Soir : 17h30-18h30 <u>Les enfants ne peuvent pas partir avant 17h30, sauf sur demande écrite exceptionnelle et motivée.</u>



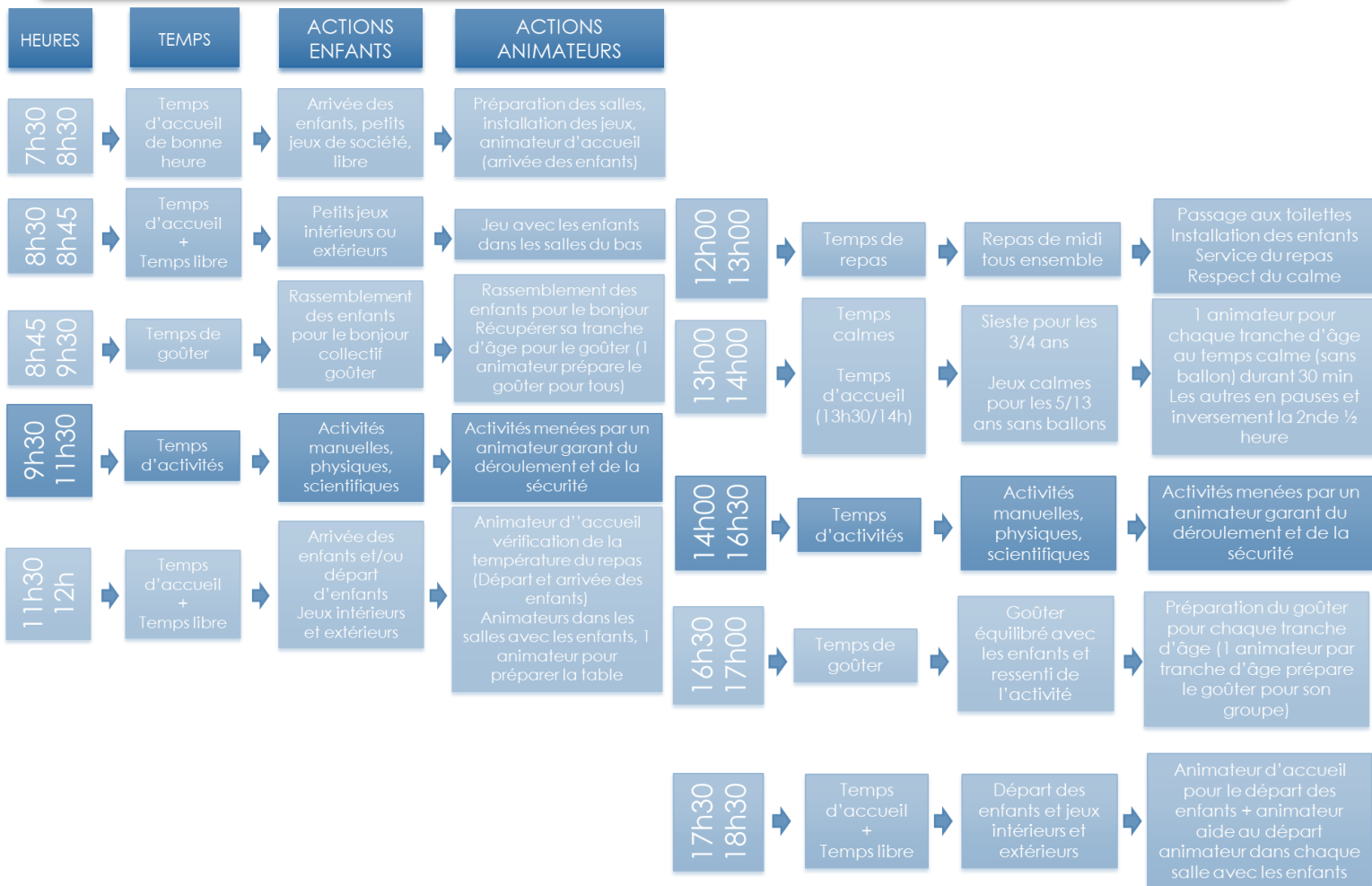
Accueil de loisirs

CENTRE-SOCIAL DE MONTBRISON

2. L'équipe d'animation

Elle est constituée en fonction des normes de la Direction Départementale de la Cohésion sociale (DDCS) en termes de qualification (BAFA, BPJEPS, BAPAAT/CPJEPS, DEJEPS...) et de nombre d'encadrants. Pour chaque période un responsable de l'Accueil de Loisirs est

3. Le déroulement des journées



Lors des sorties un car est prévu pour le transport des enfants. De façon exceptionnelle (notamment pour les mini-séjours) un transport en voiture particulière peut être organisé.



Accueil de loisirs

CENTRE-SOCIAL DE MONTBRISON

4. Les inscriptions

Pour s'inscrire, il faut être adhérent du Centre Social de Montbrison en s'acquittant d'une carte d'adhésion familiale de 13€ valable pour une année scolaire (de septembre à août).

⇒ Des frais d'inscription de 2,50€ / an sont à régler pour chaque enfant.

Une fiche d'inscription sera remplie avec le personnel administratif de l'accueil, celle-ci mentionnera :

- les coordonnées et numéros de téléphone des parents
- la date du dernier vaccin **DT POLIO** (obligatoire)
- les allergies, problèmes de santé et régimes alimentaires.
- si besoin un Protocole Accueil Individualisé
- les personnes autorisées à récupérer l'enfant
- le droit à l'image

Elle sera vérifiée et signée par les parents.

Les documents à prévoir pour l'inscription sont le **carnet de santé** et un **justificatif du quotient familial** CAF.

⇒ La vaccination DT POLIO doit être à jour pour chaque enfant.

En cas d'accident ou de maladie, lorsque l'enfant est au centre de loisirs, le personnel prévient les parents.



Accueil de loisirs

CENTRE-SOCIAL DE MONTBRISON

5. La participation financière des parents

Le tarif est calculé en fonction du Quotient Familial.

La facturation sera faite à la journée ou demi-journée

Modes de paiement acceptés : chèques, espèces et chèques vacances, carte bancaire.

Pour régler le montant des inscriptions à l'Accueil Collectif de Mineurs, 2 solutions :

→ Vous payez systématiquement lors de l'inscription de vos enfants.

Les programmes sont disponibles 2 semaines avant le début de la période.

Les inscriptions peuvent se faire dès la publication des programmes et jusqu'à l'avant-veille à 18h du jour de présence de l'enfant à l'Accueil de Loisirs et la veille (hors samedi et dimanche) avant 9h00 pour les repas.

En cas d'absence signalée pour raison médicale, le montant réglé sera transformé en avoir ou remboursé sur demande.

En cas d'absence non signalée, aucun remboursement ou avoir ne sera établi.

La participation étant modulée en fonction du quotient familial des familles, les parents ou tuteurs allocataires de la caisse d'Allocations familiales autorisent le gestionnaire du service à consulter CAFPRO, service mis à disposition par la CAF. En cas de refus, le tarif appliqué sera le tarif maximum prévu.

En complément de la participation des familles, la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Départemental et la Ville de Montbrison soutiennent le fonctionnement de notre accueil de loisirs.



Accueil de loisirs

CENTRE-SOCIAL DE MONTBRISON

6. Les repas et les goûters

Les repas sont préparés et livrés en liaison froide par le traiteur ELIOR (à la date de réalisation de ce document), excepté pour les sorties, où un pique-nique est à la charge des familles.
Les goûters sont fournis par le Centre Social de Montbrison.

En cas de problème de santé ou d'allergie, les parents doivent fournir toutes les prescriptions médicales et médicaments nécessaires. Une rencontre spécifique permettra de définir conjointement le protocole à respecter.

7. Responsabilités

Si l'autorité parentale est exercée conjointement par les deux parents, le responsable de l'Accueil de Loisirs remet l'enfant à l'un ou l'autre parent, indifféremment.

Toute autre personne susceptible de venir chercher l'enfant à son départ aura dû être mentionnée sur la fiche d'inscription signée par les parents ou signalée par écrit par les parents.

Dans tous les cas, la personne souhaitant récupérer l'enfant sera en mesure de justifier son identité.

Lorsque la remise de l'enfant est susceptible de le mettre en danger, le responsable d'établissement peut la refuser. Il en informe les services compétents de la protection de l'enfance.

8. Assurance

L'assurance individuelle et responsabilité civile est obligatoire.

Le Centre social certifie avoir contracté une assurance en responsabilité civile et dommage corporel auprès de la MAIF.

9. Consultation et modification du règlement intérieur

Le présent règlement est susceptible d'être modifié. Il sera maintenu à jour sur notre site internet où il est consultable : <http://csm.montbrison42.fr/>

